

MAIRIE DE GLISOLLES

PROCÈS VERBAL DU 13 MAI 2024

Convocation du 29 avril 2024

Membres en exercice	Membre présents	Membres votants
13	10	11

Le **treize mai deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Bruno LEVEQUE, Le Maire.

Présents : M. Bruno LEVEQUE, Maire ; Mrs. Jean-Yves DOEER, Jimmy PINARD, adjoints ; Mmes Céline ZIANI, Valérie DRU, Françoise DUCHANGE, Mrs Vincent LEDUC, Yannick BANCE, Vincent PORTIER,

M. Sébastien PICQUE donne pouvoir à M. Jimmy PINARD

Absents : Mmes Vanessa MINTENS, Mrs Ludovic SURIRAY

Le compte-rendu du 08 avril 2024 a été validé.

1 - TRAVAUX SALLE DES MARIAGES

M. Le Maire présente un devis de M. Mathieu BASSET concernant des aménagements complémentaires et nécessaires pour la finalisation des travaux de la salle des mariages.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 881.23 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce devis et autorise M. Le Maire où l'un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à ce dossier.

2 - HONORAIRES ARCHITECTE

Mme Céline BOUDARD CAPON a présenté le reste à payer de ses honoraires. Dans le contrat initial, signé le 5 décembre 2019, il était indiqué que montant sera ajusté à l'issue du permis de construire. La réactualisation est intervenue dans la facture 1904-02 du 10/02/2022.

Le montant des honoraires a été budgété selon le tableau suivant :

SYNTHESE DU MONTANT CONTRAT MAITRISE ŒUVRE CBC		
	MONTANT HT	32 650,04 €
	MONTANT TVA	6 530,01 €
	MONTANT TTC	39 180,05 €
SYNTHESE DES FACTURES MANDATEES		
2020	1904-01	4 500,00 €
2022	1904-02	5 400,00 €
2023	1904-03	6 078,00 €
2023	1904-04	3 613,00 €
	MONTANT HT	19 591,00 €
	MONTANT TVA	3 918,20 €
	MONTANT TTC	23 509,20 €
SYNTHESES DES MONTANTS A PROVISIONNER sur 2024		
	MONTANT HT	13 059,04 €
	MONTANT TVA	2 611,81 €
	MONTANT TTC	15 670,85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces montants et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer et régler les factures à venir.

3 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code des postes et télécommunications électroniques et notamment l'article L47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

1 - d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public due par des opérateurs de télécommunications,

2 – de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,

3 – d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

Autorise :

M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à ce recouvrement.

4- ESCAPE GAMES

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la soirée escape games du 15 juin est annulée, elle sera reportée au 21 septembre. Les inscriptions seront obligatoires. L'organisation de cette soirée fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

5 – POINT BIBLIOTHÈQUE

Les travaux de la bibliothèque avancent bien, l'escalier sera bientôt installé, si tout va bien les appartements devraient être disponibles au mois d'octobre. Un rendez-vous sera fixé pour l'aménagement des appartements. M. Le Maire propose que les meubles soient montés par les employés, M. Vincent PORTIER et M. Jimmy PINARD soulignent que ce travail devrait être fait par des professionnels.

M. Le Maire propose de prendre les côtes, M. Vincent PORTIER dit qu'un plan serait plus adapté.

Une commission sera créée Mrs Vincent PORTIER, Ludovic DRU et M. Bruno LEVEQUE se proposent d'y participer.

6 – ÉLECTIONS

M. Le Maire demande aux élus de bien vouloir s'inscrire sur le tableau des permanences du bureau des élections du 09 juin.

DIVERS

☞ M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'une habitante Rue du Duc de Clermont Tonnerre qui souhaite installer sur le domaine public un miroir, il précise qu'une autorisation avait été donnée pour l'allée du Parc par mesure de sécurité et souligne que les employés sortent aussi par cette allée. M. Jimmy PINARD dit que c'était une sortie de voirie. La demande actuelle concerne une sortie de portail, le risque est d'avoir beaucoup d'implantation de ce type sur la commune.

M. Vincent LEDUC s'interroge sur les dégradations éventuelles de ces miroirs, M. Le Maire répond que les réparations restent à la charge des habitants. M. Jean-Yves DOERR fait remarquer qu'il en a installé un chez lui sur sa propriété et qu'il voit très bien si des véhicules circulent. La pose d'un miroir sur les

sorties privés seront autorisées à condition qu'il soit posé sur un support privé. M. Yannick BANCE fait remarquer que la rue du Duc de Clermont Tonnerre est déjà à 30 km/h.

☞ Mme Françoise DUCHANGE informe qu'elle a été interpellée par le SMABI en réunion avec un habitant, concernant une partie de la chaussée qui est en train de s'écrouler à la sortie de Glisolles. Cela proviendrait du passage intensif des camions depuis la fermeture du pont d'Aulnay – La Bonneville. M. Le Maire contactera M. Christian LEFEBVRE, inspecteur de l'environnement.

☞ M. Jimmy PINARD n'a pas eu de retour du SMABI concernant l'étang. Le projet se fera selon le budget et l'enveloppe octroyée par l'Etat pour finaliser les travaux.
Concernant l'entretien, le SMABI devait intervenir mais à ce jour rien n'a été effectué. M. Le Maire demandera aux employés d'intervenir sur le site. M. Yannick BANCE fait remarquer qu'il y aura plus de surfaces à entretenir.

☞ M. Yannick BANCE informe qu'il a eu un contact avec M. BONTEMPS, du SIEGE, au sujet des lignes moyennes tensions. Un chiffrage sera effectué mais la prise en charge sera moins importante que les travaux habituels.

La séance est close à 9h30.

Glisolles, le 16 mai 2024

La secrétaire de séance
Valérie DRU

Le Maire
Bruno LEVEQUE



